

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 29/05/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir: BELBEZE Isabelle à GUERRERO Lionel, ROSSETTO Claudine à MILHORAT Claude, FARRET Corinne à BENCHARGUI Suzanne, LASSAGNE Frédéric à CAUSSE Dorian, BAHUT Cécile à FEZZANI Sofia, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, CHEMIN Marie-Ange à ABOULGHAZI Naziha, DEHAUMONT Elodie à COSTES-ROBLES Christelle, DANIEAU Thierry à BLOT Clément.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 20
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-93 – TARIF DU SÉJOUR DU POINT ACCUEIL JEUNES ÉTÉ 2026

Cette année, le séjour organisé par le Point Accueil Jeunesse se déroulera à la base de loisirs du Tarn et Garonne, à Saint Nicolas de la Grave (82), du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet 2026. Il sera proposé à 12 jeunes de 11 à 17 ans accompagné de deux animateurs. Les objectifs de ce séjour : offrir un temps de vacances de qualité, renforcer la cohésion de groupe, développer l'autonomie et découvrir de nouvelles activités (canoë, paddle, tir à l'arc).

L'hébergement se fera au camping sur place.

Quotient Familial CAF	Participation des familles (après déduction des aides de la CAF)
De 0 à 400	60 €
De 401 à 600	80 €
De 601 à 800	100 €
À partir de 801	152 €

Cette tarification au quotient familial est effectuée à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales afin de permettre l'accès à ce séjour à un maximum de jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

FIXE le tarif de base du mini séjour été du Point Accueil Jeunes selon la grille présentée.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 15 JUIN 2026


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260605-DELIB202693-DE
Reçu le 10/06/2026

